

# ARRHES

(hébreu *arâbôn*, passé par le phénic. au grec, au latin, puis au franc.).

Le sens de « gage », qu'avait le mot hébreu ([Ge 38:17,18,20](#) [Job 17:3](#)), a pris dans la langue commerciale la valeur précise de garantie d'un paiement, par un versement partiel de même nature que le versement total promis.

Les papyrus du temps mentionnent très souvent ces avances ou acomptes, pour les transactions les plus diverses.

L'apôtre Paul en fait trois fois le symbole des relations entre les croyants et Dieu, qui leur donne son Esprit comme arrhes, c-à-d. gage et avant-goût de la vie éternelle par Lui promise ([2Co 1:22](#) [5:6](#), [Eph 1:14](#)). Deissmann (*BS*, p. 100ss) a montré le rapport établi par Paul, dans ses déclarations imagées de [2Co 1:21](#) et suivant, entre les arrhes (*arrhabôn*) de Dieu et l'affermissement (*bebâiôn*) qu'il assure au chrétien : deux termes juridiques régulièrement associés à propos de la sauvegarde des contrats ; les fidèles de la commerçante Corinthe ne pouvaient manquer de saisir cette double allusion : l'affermissement divin leur était une sécurité, garantie par la loi même de Dieu, consacrant indiscutablement leur union avec Lui, par son Esprit, pour le temps et pour l'éternité. Voir Gage.

*Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN*

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**



9 PARTAGES